



MOUVEMENT 2014

Précisions complémentaires

Ce mail d'information fait suite au mail n°55, envoyé dans vos boîtes le 9 avril.

Toutes les annexes du mouvement sont désormais disponibles sur le site du syndicat → [ICI](#)

Il est conseillé d'utiliser le document « [liste générale des postes vacants ou susceptible d'être vacants 2014](#) » car il permet de vérifier si des postes sont bloqués. L'application à partir d'IPProf ne le permet pas, comme l'an passé !

Dans ce document

- les pages 1 & 2 représentent la liste des postes sur tout le département = **vœux « D »**
- les pages 2 à 15 représentent la liste des postes sur des cantons (regroupement de communes) = **vœux « R »**
- les pages 15 à 51 représentent la liste des postes sur des communes = **vœux « C »**
- à partir de la page 51, liste des postes précis sur des établissements

Le code à saisir est un nombre à 2, 3 ou 4 chiffres, situé dans la colonne de gauche du tableau.

Dans la partie droite du tableau,

TOT. → nombre total de postes dans l'établissement

Nb. SV → nombre de poste(s) susceptible(s) d'être vacant(s) à la rentrée 2014

Nb. V → nombre de poste(s) réellement vacant(s) à la rentrée 2014

Nb.B → nombre de poste « bloqué » pour un PES à la rentrée 2014

ATTENTION : Ce nombre est à retirer du nombre de poste nb.V !

Nb.S → nombre de poste « supprimé » à la rentrée 2014 (mesure carte scolaire)

ATTENTION : Ce nombre est à retirer du nombre de poste nb.V !

REMARQUE : TOUS LES POSTES sont « susceptibles » d'être vacants donc si un poste vous intéresse, demandez-le ! Mais si vous êtes actuellement à titre provisoire, réfléchissez bien et prenez conseil auprès des élus du SNUDI-FO car cette année encore le nombre de vœux est limité à 30 à cette 1ère phase.

Ex : Prenons l'exemple de l'école élémentaire Sallier à Aix → page 52

- Le code 202 représente le poste de direction (7 classes). Ce poste apparaît dans la colonne « SV ». Il peut se libérer si le directeur participe au mouvement et obtient satisfaction.
- Le code 1284 représente 2 postes de brigade remplaçant. 1 est « SV », l'autre est « V ». Vous avez donc une chance plus importante de l'obtenir car le titulaire actuel laisse son poste (départ retraite ou mutation...)

- le code 2236 représente les 3 enseignants poste banal. 2 sont « SV », 1 est « V » mais il est aussi « B », bloqué pour un futur PES.

Il ne faudra donc pas compter sur ce poste vacant mais il reste toujours une chance d'obtenir les 2 postes « SV » si les adjoints actuels participent au mouvement et obtiennent satisfaction.

Ces informations ne sont cependant pas visible sur ce document... c'est pourquoi nous parlons d'un mouvement « à l'aveugle ! »

IMPORTANT : Faut-il mettre un vœu de regroupement de commune ?

La réponse est NON !

De nombreux collègues actuellement à titre provisoire nous interpellent pour savoir s'ils doivent absolument mettre dans la liste de leurs vœux un vœu global de « regroupement de communes ». Cette disposition n'est pas clairement inscrite lorsqu'on lit le memento du mouvement. Elle n'apparaît pas dans la circulaire du mouvement.

Nous vous confirmons qu'il n'est pas obligatoire de mettre un vœu de regroupement de commune « R » dans la liste de vos vœux pour participer à cette première phase.

Le SNUDI FO a combattu et obtenu gain de cause lors des groupes de travail avec l'IA pour que cette disposition soit annulée !

Malheureusement, elle sera obligatoire pour la deuxième phase du mouvement si vous n'obtenez rien d'ici là !

Le serveur sera ouvert du 11 avril au 22 avril 2014, dates impératives !
Nous vous conseillons de ne pas attendre le dernier jour pour effectuer votre saisie !

Pour un suivi personnalisé de votre dossier par le syndicat, merci de nous transmettre dès que possible :

- La **fiche de suivi syndicale** du mouvement 2014 (en PJ et [>ICI<](#))
- Le **double de votre fiche de vœux** (édité en PDF depuis l'application SIAM)
- Le **double de votre accusé de réception** (réceptionné dans votre boîte IProf le lendemain de la fermeture du serveur)

Le SNUDI FO vérifiera votre barème et vous contactera à toutes les phases du mouvement pour vous signaler une anomalie ou vous transmettre des résultats provisoires.

Tous les conseils du SNUDI FO → en pièce jointe ou [>ICI<](#)

Contactez le syndicat pour toutes questions, conseils...

PERMANENCE TELEPHONIQUE

DURANT TOUTE LA PERIODE DU MOUVEMENT

04.91.00.34.22 - 07.62.54.13.13 - 06.13.71.37.25 - 06.20.76.11.87 – 06.81.60.64.35

Email : contact@snudifo13.org

L'Inspection académique met également à votre disposition une adresse mail dédiée spécifiquement aux questions du mouvement :

ce.mouvement13@ac-aix-marseille.fr

***Vous avez besoin du syndicat ? Le syndicat a aussi besoin de vous !
Rejoignez-nous ! Syndiquez-vous !***

Pour être entendu et obtenir satisfaction sur ces revendications, il est important de **renforcer le syndicalisme libre et indépendant FORCE OUVRIERE.**

En 2014, j'adhère au SNUDI FO ! Cliquez sur l'image !

